

## PREFECTURE DE LA VIENNE

### INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

#### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°2020-DCPPAT/BE-288 en date du 20 octobre 2020, une enquête publique est ouverte pendant 34 jours du **Mercredi 2 décembre 2020 (14h)** au **Lundi 4 janvier 2021 (17h)**, dans la commune de CHÂTEAU-GARNIER sur la demande d'autorisation environnementale présentée par Monsieur le Président de la société ENERGIE CHATEAU-GARNIER, pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien composé de 3 éoliennes et 1 poste de livraison sur la commune de CHÂTEAU-GARNIER, activité qui relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de l'installation comportant notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact, sera déposé à la mairie de CHÂTEAU-GARNIER afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie :

- lundi de 13 h 30 à 17 h 00
- mardi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
- mercredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
- jeudi de 8h à 12h
- vendredi de 8h à 12h30

Madame Danielle DENIZET retraitée de la Direction Générale des Finances Publiques, nommée commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif en date du 13 octobre 2020, recevra en personne à la mairie de CHÂTEAU-GARNIER les observations du public :

- **Mercredi 2 décembre 2020 de 14 h 00 à 17 h 00**
- **Vendredi 11 décembre 2020 de 9 h 30 à 12 h 30**
- **Mercredi 16 décembre 2020 de 14 h 00 à 17 h 00**
- **Lundi 21 décembre 2020 de 14 h 00 à 17 h 00**
- **Lundi 4 janvier 2021 de 14 h 00 à 17 h 00**

**L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique, rappelées en annexe du présent arrêté, devront être observées lors de la consultation du dossier ou du dépôt des observations sur le registre.**

Les observations, propositions et contre-propositions du public, pourront également pendant toute la durée de l'enquête :

- être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de CHÂTEAU-GARNIER 21 rue Maisonnay 86 350 Château-Garnier, siège de l'enquête;

**ou**

- être déposées sur le registre électronique d'enquête aux adresses suivantes :

- **Site internet :** <https://www.registre-dematerialise.fr/2202>
- **Adresse e-mail :** [enquete-publique-2202@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2202@registre-dematerialise.fr)

Le dossier et les informations relatives à l'enquête publique seront également consultables sur le site Internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes ») ainsi qu'à la préfecture de la Vienne (Bureau de l'Environnement, 7 place Aristide Briand 86000 POITIERS de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h) sur un poste informatique.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Vienne – Bureau de l'Environnement et à la Mairie de CHÂTEAU-GARNIER, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés et mis à la disposition du public pendant un an sur le site Internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes »).

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté du Préfet de la Vienne.

Des informations pourront être demandées auprès de la société ENERGIE CHATEAU-GARNIER 32-36 rue de Bellevue 92 100 BOULOGNE-BILLANCOURT .Mme Eloïse CORJON  
Tél : 05 32 28 01 44 Mail : e.corjon@wpd.fr